VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B — No. 108,809 — William Lory vs. Francis Lory Jr., absent.

Vente en Partage.

Par et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Div. B, No. 108,909, in re William Lory et al. vs. Francis Lory Jr., absent, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 juin 1914, et signé en cour ouverte le 19 juin 1914 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, au plus offrant, le SAMEDI 10 octobre 1914, à 10:30 a. m., sur les lieux No. 816 rue St-Ferdinand, meubles et divers, d'après inventaire au dossier.

Conditions: Comptant, sur place.

Encanteur, 820 rue Commune.

sept 30—oct 4 10

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts, etc., dans une propriété de valeur du Troisième District.

Succession de John Gerdes et sa Femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 64,797 — En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Gerdes et en faveur de Anthony J. Rossi qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulé, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 29 octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Albert Gerdes, dans et à la propriété suivante décrite ci-après: Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste (actuellement N. Robertson), St. Avide (actuellement N. Claiborne), Annette et White (actuellement St. Bernard); le dit lot mesure trente et un pieds, onze pouces et quatre lignes face à la rue St. Jean Baptiste (actuellement N. Robertson), par quatre vingt seize pieds en profondeur, étant une part d'un lot désigné comme lot 18 No. 47 sur un plan dressé par J. A. De Pouilly, voyer, en date du 10 décembre 1846, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, étant tous ses droits, titres et intérêts dans la dite propriété qu'il a hérité de sa mère, Mme Dorothea Weisborn, veuve de John Gerdes.

Mme Albert Gerdes acquit la propriété par un acte devant Jos. Cohn, notaire, le 18 juillet 1865, enregistré en C. O. B. 88, folio 490.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES I. DENECHAUD, Avocat pour le demandeur in re.
sept 25 30—oct 2 9 16 23 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de douze lots de valeur dans le Premier District, en l'ilet borné par les rues Cleveland (anciennement Gasquet), Palmyra, Anthony et Bernadotte.

William L. Young, Liquidateur, vs. Palmyra Land Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,395 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent n quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par les Nos. deux à Treize, les deux inclusivement, en l'ilet No. 835, borné par les rues Cleveland (anciennement Gasquet), Palmyra, Anthony et Bernadotte. Lesquels lots mesurant, à savoir: Lots Nos. deux à six inclus, chaque trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes face à la rue Cleveland, par cent vingt sept (127) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes en profondeur entre lignes parallèles; lot No. sept, trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes face à la rue Cleveland, dix sept (17) pieds, dix (10) pouces de largeur sur le derrière, par une profondeur sur la ligne du lot No. six de cent vingt sept (127) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes et cent cinq (105) pieds, huit (8) pouces et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du No. huit; lot No. huit, trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes face à la rue Cleveland, par cent cinq (105) pieds, huit (8) pouces et trois (3) lignes sur la ligne du lot No. sept, cinquante huit (58) pieds, deux (2) pouces sur la ligne de côté du lot No. neuf, et cinquante sept (57) pieds, six (6) pouces en profondeur sur une ligne oblique; lot No. neuf est d'une forme irrégulière et a quarante (40) pieds, onze (11) pouces et six (6) lignes face à la rue Cleveland, par cinquante six (56) pieds, deux (2) pouces sur la ligne de côté du lot No. huit et soixante dix (70) pieds, huit (8) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté; lot No. dix, trente (30) pieds face à la rue Bernadotte, par cent quatre vingt dix huit (198) pieds en profondeur sur un côté et cent soixante seize (176) pieds en profondeur sur l'autre côté; lot No. onze, trente (30) pieds face à la rue Bernadotte, par cent quatre vingt dix huit (198) pieds de profondeur sur un côté et cent trente cinq (135) pieds de profondeur sur l'autre côté; lot No. douze, trente (30) pieds face à la rue Bernadotte, par cent quatre vingt dix huit (198) pieds de profondeur sur un côté et cent trente quatre (134) pieds de profondeur sur l'autre côté; et lot No. treize, formant le coin des rues Palmyra et Bernadotte, soixante et onze (71) pieds, huit (8) pouces face à la rue Palmyra, par cent un (101) pieds, dix (10) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHN J. REILLY, Avocat pour le demandeur.
sept—25 oct—2,9,16,23,28,29

ANNONCE JUDICAIRE

Vente du contenu et des marchandises du bar et épicerie, licence de la ville et de l'Etat, table de pool, caisse enregistreuse.

The F. W. Cook Brewing Co. vs. Jacob Rivona.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 109,762—En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par consentement des parties intéressées, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux ci-après désignés, le VENDREDI, 2 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans le Cinquième District, No. 1001 rue Elmira, au coin de la rue Newton, le contenu, marchandises et divers, etc., de l'épicerie et bar situés sur les lieux ci-dessus, et d'après inventaire enregistré: 1 licence de bar de la ville pour 1914 de $505; 1 licence de bar de l'Etat pour 1914 de $200; 1 table de pool et 1 caisse enregistreuse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif pour la paroisse d'Orléans.
PETER STIFFT, Avocat pour le demandeur.
sept—22,23,28 oct—2

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Paving Co. vs. Henry Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,868 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques à la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour sur la rue Royale, entre Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 30 octobre 1914, à 11 h. a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 14 en l'ilet No. 253, borné par les rues Fern, Spruce, Cohn et Burdette; les dits lots mesurent trente pieds, un pouce et cinq lignes face à la rue Fern, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, commençant à une distance de trente pieds, un pouce et cinq lignes du coin des rues Fern et Spruce. Acquis le 2 mai 1910 par un acte devant Jules F. Meunier, notaire, par Henry Smith, de la German-American Homestead; enregistré en C. O. B. 229, folio 571.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur.
sept—29 oct—10,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. James A. Sample.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,352 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques en face de la porte principale de la bâtisse de la nouvelle Cour sur la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 30 octobre 1914, à 11:30 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No. 19, en l'ilet No. 267, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Burdette, Cohn et Hickory; lequel lot mesure trente pieds face à la rue Fern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles. Acquise par James A. Sample par un acte devant F. J. Dreyfous, notaire, le 3 février 1911; enregistré en C. O. B. 264, folio 118.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur.
sept—29 oct—3,10,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Johnston vs. William J. Manscoe.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,937 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon entrepôt 727-729 rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un buffet, un garde manger, table de toilette, deux armoires, glacière, dix cadres, lavabo, tapis, table de salle à manger, neuf chaises, porte serviette, poêle de cuisine, six chaises de salle à manger, trois chaises en bois, deux vases, un lit, une horloge, un porte manteau, une table de toilette, une cuvette en verre, porte vitée, garde-robe, lavabo, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL, Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
DANIEL BOND, Avocat pour le demandeur.
sept—20,25 oct—1er

AVIS AUX CREANCIERS

William Nunn et al. vs. Duke and Nunn Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,139 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John R. Todd, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
W. T. BREWER, Avocat.
sept 30—oct 4 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Villegas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,804 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jose Villegas, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
sept—26,30 oct—5

Succession de Mary Margaret Auvray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,574 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par William Lumberton, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
HAROLD A. MOISE, C. C. FREDERICKS, Avocats.
sept—29 oct—3,8

Succession de Jeremiah J. Roth, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,712 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Boyd Grinage, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
sept—29 oct—3,8

Succession de Mme Maria Tinnerello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,074 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Carle Tinerello, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. J. UNTEREINER, Avocat.
sept—29 oct—3,8

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, No. 108,809, William Lory, et als., vs. Francis Lory, Jr., absent.

VENTE EN PARTAGE

Maison simple à un étage 816 rue St. Ferdinand

A l'encan, le JEUDI 8 Octobre 1914 à midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE

En vertu d'un ordre rendu à cour ouverte par la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dossier No. 108,809, dans le cas de William Lery, et als., vs. Francis Lory, Jr., absent le dit jugement lu et rendu en cour ouverte et dirigé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, le JEUDI, 8 octobre 1914, la propriété foncière suivante:

Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Dauphine, Bourgogne et Port, composé de tout le lot No. 10 et partie du lot No. 11 mesurant 44 pieds, 10 pouces et 3 lignes sur la rue St. Ferdinand, par 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portent le numéro municipal 816 rue St. Ferdinand et consiste en une maison simple à un étage.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer les taxes pour 1914 et l'acte de vente et tous certificats devant H. L. Loomis, Jr., notaire public, et déposer le prix au moment de l'achat, sans intérêt ni pénalité, à

Encanteur, 820 rue Commune.

sept—6,13,20,27 oct—4,8

PAR ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, No. 1722 rue Nord Derbigny — Cottage simple, No. 1726 rue Nord Derbigny.

Trois lots, angle des rues St. Anthony et Vertu.

Antoine E. Houlemard, et als., vs. Madeline L. Houlemard, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,537 — Division D— Sera vendu aux enchères publiques, le JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 18 septembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter Parker, puge de la Division D, actuellement en vacances, dans le procès de Antoine E. Houlemard, et als., vs. Madeline L. Houlemard, et als., sera vendu aux enchères publiques pour effectuer une partition, à savoir:

1er. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Bernard, actuellement Allen, et Annette, et mesurant, en mesures Françaises, 30 pieds face à la rue Derbigny, par 120 pieds. Les améliorations comprennent un cottage double ayant quatre chambres de chaque côté, toit en ardoise, l'eau, et est loué à raison de 20.00 dollars par mois, est connu par le No. 1722 rue Nord Derbigny.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes, qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Bernard, actuellement Allen, et Annette, désigné comme lot No. 15, ilet No. 48, sur un plan par J. Pilie, voyer, en date du 29 avril 1838. Lequel lot mesure, en mesure américaine, 30 pieds face à la rue Derbigny, par une profondeur de 128 pieds, 3 pouces et 4 lignes entre lignes égales parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple de quatre chambres, toit en ardoise, l'eau, et se loué 10.00 dollars par mois, est connu par le No. 1726 rue Nord Derbigny.

3. Trois lots de terre, situées dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Vertue, Force, actuellement Tonti, St. Anthony et Annette, désignés par le No. 92 sur le plan original du faubourg Marigny, lesquels dits lots sont désignés par les lettres C, D et E, sur un plan par Pilie et De Ponilly, C. E., daté du 7 octobre 1808, et mesurant chaque d'après le dit plan, 32 pieds face à la rue St. Anthony, par une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, qui y appartiennent en quelque sorte. Le lot E forme l'angle des rues St. Anthony et Vertu.

CONDITIONS— Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur; le reste si il y en a un à deux ans en billets de l'acquéreur, assurés par hypothèque au privilège du vendeur, avec 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, et les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer les taxes pour 1914 en plus et au dessus du montant de l'adjudication. Actes de vente et coût des certificats au frais de l'acquéreur devant Louis A. Martinet, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
sept—20,27 oct—4,11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Cornelius Lavallée.

Deux jolis cottages simples, No. 2407 rue St.-Pierre et No. 2409 rue St.-Pierre. Le Jeudi, 8 octobre 1914. A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,384 — Division "D"—Sera vendue aux Enchères publiques le JEUDI 8 octobre 1914 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Division "A" actuellement en vacances, daté et signé le 2 septembre 1914, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville en l'ilet No. 310 borné par les rues St.-Pierre, Tonti, Orléans et Rocheblave, mesurant 30 pieds face à la rue St.-Pierre 30' 0" 6"' en largeur sur la ligne de derrière par une profondeur de 50 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre "A" sur un certificat ou croquis fait par Edgar Pilie, voyer daté du 8 mars 1906, attaché pour références à un inventaire fait par J. H. Quintero, notaire le 20 janvier 1906 lequel lot ou portion de terre est aussi désigné comme lot "A" sur un croquis et certificat de voyer dessiné par J. A. D'Hemecourt le 8 juin 1877 et attaché à un acte de vente devant J. Dreyfous, notaire, le 8 juin 1899. Les améliorations connues sous le No. 2407 rue St.-Pierre, contenant 4 chambres.

2me—Une certaine parcelle ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville en l'ilet No. 310 borné par les rues St.-Pierre, Tonti, Orléans et Rocheblave, mesurant 30 pieds face à la rue St.-Pierre, 30 pieds et en largeur sur le derrière par une profondeur de 52 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot "A" ci-après décrit et 54 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne opposée de côté vers la rue Rocheblave, lequel lot ou portion de terre est désigné comme lot "B" sur un croquis et certificat fait par Edgar Pilie, voyer, le 8 mars 1906 et attaché pour références à un inventaire fait par J. M. Quintero, notaire, le 20 janvier 1906 lequel lot ou portion de terre est aussi désigné comme lot "A" sur un croquis ou certificat de voyer dessiné par J. A. D'Hemecourt, le 8 juin 1877 et attaché à un acte de vente devant F. J. Dreyfous, Notaire, le 8 juillet 1899. Les améliorations connues sous le No. 2409 rue St-Pierre et contient 4 chambres.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes pour l'année 1914; en plus du prix de l'adjudication. Actes de vente et cout des certificats au frais de l'acheteur devant William R. Ker, Esq., notaire. Un dépot de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur, Bureau, 331 rue Carondelet.
JOHN L. FELIU, Avocat.
sept—6,13,20,27 oct—4,8

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Henri Schneil.

No. 107,560.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par C. A. Tessier et Fils — C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet. Jeudi, 6 october 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 28 août 1914 par l'Honorable E. G. Skinner, Juge de la dite Cour, Division "C," dans le procès ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville en l'ilet No. 6 borné par les rues Chartres, Royal, Indépendence et Pauline, étant désigné comme lot No. 4 sur le plan de L. H. Pilie, voyer de la ville en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Ende pour référence. Les dits lots mesurent, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes face à la rue Pauline par une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes égales palléles, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et désigné par le No. Municipal 614 rue Pauline et comprenant un cottage simple de 4 chambres, etc.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et le reste si il y en a, à un an de crédit, ou de un et deux ans au choix de l'acquéreur. Le solde de la vente sera reconnu par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui à un intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement; assuré par hipotèque spéciale et lien et privilège du vendeur et la propriété vendue avec le pacte "de non aliénando" et toutes les clauses habituelles de sécurité; cinq pour cent pour les honoraires de l'avocat en cas de procès. La dite propriété devra être assurée par l'acquéreur et la police payable au detenteur des billets hipothécaires, on à leur convenance, l'acquéreur s'engage à payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1914 à partir de la date de l'adjudication à la fin de la dite année, dix pour cent devra être déposé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Charles Scheideau, Esq., notaire au frais de l'acheteur.

FRED G. VEITH, Avocat.
sept—5,6,13,20,27 oct—4,6

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

De Propriété Améliorée du Septième District

LES DEUX PROPRIETES DECRITES CI-DESSOUS, COMPRENANT L'ILET ENTIER BORNE PAR L'AVENUE LEAKE, ET LES RUES SHORT, HUSO ET PEARL

Avec à peu près 160 pieds de façade sur l'Avenue Leake

Faisant face aux voies ferrées de l'Illinois Central et du Public Belt, sur la dite avenue Leake et avec une grande façade sur les rues Short, Husso et Pearl, avec rails de garage, deux vastes entrepôts, étables qui peuvent recevoir 15 têtes de stock, grandes balances pour camions et vastes chantiers, et aussi demeure, Nos. 437 et 439 rue Short, angle de la rue Pearl.

LE TOUT POUVANT SERVIR POUR MANUFACTURE, CHANTIERS DE SABLE ET GRAVIER; BOIS ET CHARBONS EN GROS; GRAINS ET FOURRAGES, OU BOIS DE SCIERIE.

LE PLAN EST EXPOSE A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES

JACOB L. WEIL VS. JOHN HENRY MEYERS ET ADOLPH M. KEPPLER.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,570 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Six lots de terre avec améliorations situé dans le Septième District de cette ville, en l'ilet No. 52, borné par l'avenue Leake, et les rues Short, Pearl et Huso, désignés d'après un plan imprimé en bleu par C. Milo Willams, D. C. S., 1er juin 1899, attaché à un acte passé devant Emanuel Leopold Weil, notaire, le 31 décembre 1907, comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: Lots Nos. 1, 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun trente pieds face sur chaque rue Short et Huso par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos. 5 et 6 mesurent comme suit commençant à un point cent cinquante pieds du coin de la rue Pearl et Huso une première façade de trente pieds sur la rue Husso par une profondeur sur ligne de côté du lot No. 4 de cent vingt pieds, et ensuite sur une ligne parallèle à et faisant face à la rue Short de quatre pieds, et ensuite sur une ligne s'étendant sur toute la façade sur l'avenue Leake du dit ilet de cent soixante pieds, plus ou moins, et ensuite sur une ligne allant vers la rue Pearl et faisant face à la rue Husso de dix-sept pieds, et ensuite sur une ligne parallèle avec la rue Pearl et allant vers la rue Huso de dix-sept pieds, six pouces; et ensuite sur une ligne faisant face à la rue Huso de soixante pieds, et ensuite sur une ligne parallèle avec la rue Pearl et allant vers la rue Short de dix-sept pieds, six pouces.

2. Un lot de terre, avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Septième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Short, Pearl, Huso et Commercial, ou avenue Leake, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 52, ancien No. 4, et forme le coin des rues Short, Pearl et Huso, et mesurant trente pieds de face sur les rues Short et Huso, par une profondeur et face à la rue Pearl de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER, Avocat pour les demandeurs.
sept 25 27—oct 2 9 16 23 29

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

Par ARTHUR H. DICKS.

Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Geneviève Gourgue, veuve de Bernard Von Schlemmer.

No. 106,021, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Le contenu d'une Boulangerie et des Objets de ménage, No. 1560 Avenue N. Claiborne

MARDI, 6 octobre 1914, à 11 heures a. m.

En vertu d'un ordre qui m'a été envoyé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, en date du 18 août 1914, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Le contenu d'une boulangerie, y compris les vitrines, paniers et boîtes à pain, toles, auges, outils et nécessaires de confiseur, glacière, balances, comptoirs, batteur, blutoir, moteur électrique, etc., camions, buggies, chevaux, mules et harnais. Objets de ménage, ameublement, pendules, miroirs, machine à coudre, poêle, ustensiles de cuisine, etc.

CONDITIONS: Comptant.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur. Bureau, 437, rue Carondelet.
EDW. P. KLEINERT, Avocat.
sept 24 27—oct 4 6

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de valeur, 623 rue Joséphine

Aux enchères, MERCREDI, 7 OCTOBRE 1914, à 11 heures A. M.

Succession de Mme Anna Mary Unterimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,850 — Division B — En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la division sus-nommée, daté et signé le 24 septembre 1914 à la Nouvelle-Orléans, Lne., dans la cause ci-dessus intitulée et enregistrée et qui m'a été envoyée en ma qualité d'encanteur, le tout et en détail le mobilier et les objets de ménage décrits dans l'inventaire au dossier.

CONDITIONS — Comptant, sans limite ni réserve.

HARRY W. FITZPATRICK, Bureau 528-530 rue Canal.
sept—25,27 oct—4,7

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes à l'Encan par Leonard L. Stern.

Vente en partie. Succession de Mme. Bridget Farley Williams et David F. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E" — Nos. 107, 794 et 79, 662 (consolidé). Sans limite ou réserve au plus haut surenchérisseur propriétées de valeur et terres à la campagne.

816 rue Deuxième, un cottage simple.
540 rue Quatrième, un cottage simple.
546-548 rue Quatrième, coin de Fulton, un cottage double et magasin.
2712-14 rue St.-Thomas, un cottage double.
511-13-15-17 avenue Washington, 2 cottages doubles.
Ainsi que: 560 acres de terre à Livingston et Tangipahoa.

Aux enchères, JEUDI, 15 OCTOBRE, à MIDI, a la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. Par Leonard L. Stern, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci dessus indiquée, en vertu d'un jugement rendu le 4 septembre 1914 et le jugement signé le 11 septembre 1914 par l'Hon. Geo. H. Theard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E" dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, qui en quelque sorte y appartiennent, situé en l'ilet borné par les rues Annonciation (anciennement Jersey), Deuxième, Troisième et Laurel désigné comme lot No. 4 sur un plan dressé par Hugh Grant, daté du 24 juin 1845, No. 69 du livre de plans de J. B. Marks, ancien notaire, en cette ville. Lequel dit lot mesure 30' face à la Deuxième rue par 92' et 3"' en profondeur entre lignes parallèles et est situé dans le Quatrième District de cette ville. Etant la même propriété achetée par feu David F. Williams de la Succession de Maitresse Julia Mollière par un acte devant Andrew Hero, Jr. Notaire daté du 27 juillet 1882 et enregistré en C. O. B. 116 folio 461. La propriété est connue comme No. 816 rue Deuxième et consiste d'un cottage simple, toit en ardoises avec une gallerie de face 4 chambres, etc., et se loue pour $10 par mois.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, qui en quelque sorte y appartiennent, situés dans le Quatrième District (ancienne ville de Lafayette, Paroisse de Jefferson) de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, dans cet Etat, en l'ilet No. 10 borné par les rues Quatrième, Rousseau, Washington et Fulton., et désignés par les Nos. 1 et 2 sur un plan spécial du même et autres lots, attaché à un acte de vente de B. F. French à William J. Boyce passé devant H. B. Cenas, notaire le 4 juin 1840, d'après lequel plan les dits lots mesurent chaque 25' face à la rue Quatrième par 115' de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine. Le lot No. 1 étant un lot de coin et formant l'angle des rues Quatrième et Fulton. Les améliorations sont connues par les Nos. 540-46-48 rue Quatrième et 2712-14 rue St.-Thomas. Le 540 de la rue Quatrième étant un cottage simple avec 4 chambres et se loue pour $15.00. 546-48 étant un cottage double avec trois chambres remise de chaque coté. 2712-14 rue St.-Thomas étant un cottage double avec trois chambres de coté, le loyer total étant à peu près de $35.00 par mois.

Un demi-lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Faubourg, District, Ville et Paroisse ci-dessus désignés, en l'ilet No. 10 borné par les rues Quatrième, Rousseau, Washington et Fulton, et désigné par le No. 3, sur un plan attaché à un acte passé devant H. B. Cenas, notaire le 4 juin 1840. Le dit demi lot de terre est pris du coté le plus rapproché du lot No. 3 sur le plan susnommé et mesure 12' 6" face à la rue Quatrième par 115' de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par David F. Williams de Joseph D. Broderick le 8 juin 1860 par un acte devant J. T. Coffey, ancien notaire, et enregistré en C. O. B. 83 folio 229.

Deux lots de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette Ville, dans cette paroisse en l'ilet borné par les rues Washington, Rousseau, Quatrième et St.-Thomas (anciennement Fulton) et désignés par les Nos. 3 et 4 d'après un plan dressé par H. Moelhausen, voyer daté du 18 May 1845 et déposé en l'étude de L. R. Kenny ancien notaire. Les dits lots mesurent à savoir: Lot No. 3, 31' 6" et 7"' face à la rue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de 126' 9". Et le lot No. 4 adjoint au lot No. 3 mesure 31' 7" 6"' face à la rue Washington, par 126' 9" de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par feu David F. Williams de John Baker d'après un acte devant John F. Coffey, ancien notaire daté du 12 juillet 1876 enregistré en C. O. B. 106 folio 559.

Une certaine étendue de terre décrite comme suit:

SE. 1-4 de SW. 1-4 de la section 2, 40 acres; S 1-2 de S 1-2 de SW. 1-4 de la section 1, 40 acres; NW. 1-4 SE. 1-4 de la section 2, 40 acres. NE. 1-4 de SW. 1-4 de la section 2, 40 acres; SE. 1-4 de NW. 1-4 de la section 11, 40 acres; SW. 1-4 de NE. 1-4 section-11, 40 acres; NE. 1-4 de NE. 1-4 de la section 11, 40 acres; E. 1-2 de SE. 1-4 de la section 2, 80 acres; SW. 1-4 de SE. 1-4 de la section 2, 40 acres; S. 1-2 de NW. 1-4 de la section 1, 80 acres; N. 1-2 de SW. 1-4 de la section 1, 80 acres, toute en township 5, sud de Range No. 6, Est de la Paroisse de Livingston, Louisiane, exceptés S 1-2 de NW. 1-4 et N 1-2 de SW. 1-4 et S 1-2 de S 1-2 de SW. 1-4 de la section 1, township 5, range 6, qui est dans la Paroisse de Tangipahoa.

Conditions: Comptant. Actes de vente devant Arthur A. Moreno, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépot seront exigés au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
GUY J. RAY, Avocat pour le Demandeur.
sept—13,20,27 oct—4,11,15

ANNONCES JUDICIAIRES

Chas. Schneidau et als. vs. Mme Adrienne Blanche Bonnet, femme de Emile Barbier et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,589 — Division C — Attendu que Mme Olympe Colin, veuve de Jean B. Gerbault, tutrice dative, de la mineure Jeanne Elise Charlotte Gerbault, s'est adressée à cette Cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane, la propriété appartenant à la dite mineure.

Avis est par ces présentes donné à qui de droit, de faire valoir dans l'espace de trente (30) jours à partir de la date de la première publication de cet avis, pourquoi la demande de la dite tutrice doit être refusée.

Par ordre de la Cour.

WM. HAIXEN, Député Greffier.
J. B. ROSSER, JR., Avocat.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1914.
sept—9,16,23,30 oct—12

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition.

Cottage simple en bois, No. 3063 rue St. Ann, angle de la rue Lopez.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 9 avril 1914 et signé le 16 avril 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Marie Celima Curead, veuve de John B. Lutenbacher, et als., vs. Théodore Claude Lutenbacher, et als., No. 104,624, la propriété suivante décrite à savoir:

Le joli cottage en bois, No. 3063 rue St. Ann, coin de la rue Lopez, en retrait du trottoir, se composant de cinq chambres, sur un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y dépendent ou appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet No. 414, borné par les rues St. Ann, Lopez, Salcedo et Dumaine, désigné par le No. 22 et formant le coin des rues St. Ann et Lopez, et mesurant vingt neuf pieds, une ligne face à la rue St. Anne, par cent pieds de profondeur et face à la rue Lopez, entre lignes égales parallèles d'après un plan par L. H. Braunn, architecte.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur aura à payer les taxes dues et exigibles en 1914 en sus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent au comptant seront exigés de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Les loyers seront passés à l'acheteur à partir du jour ou l'acte de vente sera signé. Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, au frais de l'acheteur.

M. D. DIMITRY, Avocat.
sept—27 oct—4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier et Troisième District consistant en un magasin et une résidence, sur une rue pavée.

Succession de Robert Mogel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,948 — Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, au bureau des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 15 septembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en vacances dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Liberté, Calliope, Franklin, Euphrosine, désigné comme lot No. 2 sur un plan par Geo. F. Dunbar, voyer, daté du 18 avril 1846, déposé comme plan No. 2 en l'étude de John S. Holland, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine, 27 pieds, 6 pouces face à la rue Liberté, par une profondeur, et face, à la rue Calliope de 112 pieds, formant le coin des rues Liberté et Calliope. Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent. La succession a un intérêt sur la dite propriété de la moitié de sa valeur, le propriétaire de l'autre moitié a consenti à vendre sa part d'intérêt avec celle de la succession, pour que la propriété soit vendue en entier.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, en l'ilet borné par les rues Claiborne, Français, Robertson et Touro, désigné par les Nos. 1 et 2 et mesurent comme suit: Lot un, 30 pieds face à la rue Claiborne, par 98 pieds, en profondeur, entre lignes égales parallèles. Lot deux, 29 pieds, 8 pouces et 4 lignes face à la rue Claiborne, par 98 pieds de profondeur sur le côté de la rue Touro ou Union, sur la ligne qui le divise du lot un; sur le côté de la rue Français le dit lot a une première profondeur de 32 pieds, d'où il se rétressit à angles droits 7 pieds, 10 pouces et a alors une profondeur de 66 pieds sur le derrière ou il a une largeur de 21 pieds, 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage en bois de un étage simple, No. 2022 rue Nord Claiborne, et d'autres bâtisses et une grande cour qui est utilisée comme dépôt de bois et charbons. Les deux lots seront vendus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication, et devra également payer pour tous les certificats et actes de vente, ainsi que les taxes pour 1914, les acheteurs, au cas au ils ne paieraient pas le tout comptant, devront donner un billet à ordre à un an, qui sera assuré par une hypothèque avec les clauses usuelles de sécurité, avec 8 pour cent d'intérêt par an à compter de la date de l'adjudication et pour le montant du reste de la somme, jusqu'à complet paiement; les actes de vente de la dite propriété devront être passés devant John Wagner, notaire. L'acquéreur aura droit à percevoir les loyers à dater du jour ou sera signé l'acte de vente.

DART, KERNAN & DART, MERRICK, GENSLERS & SCHWARZ, Avocats.
sept—20,27 oct—4,11,18,22

VENTES A L'ENCAN.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Becker — No. 109,272, Cour Civile de District, Division "B"—Cottage Simple, No. 1811 rue Fern, rue Pavée.

Par Louis Hufft, Encanteur, 806 rue Perdido.

LE JEUDI, 8 octobre 1914 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne en cette ville en vertu et en obéissance d'un ordre rendu le 2 septembre 1914 par l'Honorable Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "B," dans la cause ci-dessus intitulée je vendrai aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans en l'ilet No. 427 borné par les rues Fern, Burdette, Cohn et Hickory, d'après un plan attaché à un acte de vente de Mme A. Fortier à J. H. Gaines passé devant E. Commagère ancien notaire le 10 février 1870 désigné comme lot vingt et mesure 30 pieds face à la rue Fern, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par feu Caroline Becker de Mme A. Fortier d'après un acte passé devant E. Commagère, ancien notaire, le 10 février 1870.

Conditions: La moitié ou plus comptant, le solde, si il y en a un, à un an 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur ayant à payer tous les frais, acte de vente devant Fred. Diebel, Notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur. No. 806 rue Perdido.
C. C. FRIEDRICHS et HAROLD A. MOISE, Avocats.
sept—6,13,20,27 oct—4,8

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et amélioré de Sixième District, portant le numéro municipal 3500 rue Sud Tonti, coin de la rue Delachaise.

Frank B. Twomey vs. Salvatore Visturella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,446 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 11, borné par les rues Sud Tonti, Delachaise, Sud Miro et General Taylor, sur un plan lithographié, d'un voyer, attaché à un acte passé en l'étude de F. J. Dreyfous, notaire, le 29 mai 1906, par lequel les dits lots adjoints mesurent à savoir: Lot No. 7 mesure trente pieds face à la rue Sud Tonti, par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 8 a vingt quatre pieds, deux pouces et sept lignes face à la rue Sud Tonti, trente pieds, six pouces et une ligne en profondeur sur le derrière, par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No. 7 de cent cinq pieds et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté et face à la rue Delachaise de cent cinq pieds, deux pouces et deux lignes: 1 dit lot No. 8 formant le coin des rues Sud Tonti et Delachaise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur.
août—28 sept—4,11,18,25,30 oct—1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 3517 et 3519 rue Thalie, entre les rues Galvez et Miro.

Frank B. Twomey vs. Omer B. Delord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 109,665—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sort, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 5, en l'ilet No. 537, borné par les rues Thalie, Erato, Galvez et Miro, d'après une copie lythographique d'un plan attaché à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 17 mai 1911, et d'après lequel plan le dit lot mesure trente pieds face à la rue Thalie, même largeur en arrière, par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt dix sept pieds, dix pouces et cinq lignes; se trouvant à une distance de cent seize pieds et deux lignes du coin de la rue Miro.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

CONDITIONS— Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS et A. D. DANZIGER Avocats pour le demandeur.
sept—25 oct—2,9,16,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 1229 rue St. Philippe, entre les rues St. Claude et Tremé.

Crescent City Building and Homestead Association vs. Viola Lange O'Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,487 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, St. Claude et Tremé, désigné par le No. 5 et mesure, en mesure française, vingt-cinq pieds face à la rue St. Philippe, par cent-vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles, commençant à un point vingt-cinq pieds du coin des rues St. Philippe et Tremé.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat pour le demandeur.
sept—19,21,25 oct—2,9,16,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Ignacio Randazzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,353 — Division D — Attendu que Mlle Lillie Randazzo, a femme sole, à présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Ignacio Randazzo, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
GUS LEMLE, W. CATESBY JONES, Avocats.
sept—23,27 oct—3